

Formation en plaidoyer citoyen de l'équipe du Porte-parole européen des personnes sans-papiers de Belgique.

Les élections arrivées à leurs termes, il fallait mettre en place des formations en plaidoyer citoyen. Le but de ce type de formation de la MPEVH est d'aider des citoyens visibles et invisibles comme les personnes sans-papiers à devenir des citoyens actifs, capables d'agir au niveau européen pour améliorer les législations les concernant.

Dans le cas des personnes sans-papiers, la spécificité est donnée par des nouvelles directives et règlements européens qui sont en train d'être élaborés dans le cadre du nouveau pacte européen sur les migrations. Dans ce cadre, les États membres de l'UE veulent se coordonner au niveau européen via un fonctionnaire de la Commission européenne chargé de renforcer leurs politiques d'expulsion des personnes migrantes qui reçoivent l'ordre de quitter leur territoire. En face de cette réorganisation étatique via l'U.E., on ne peut pas se permettre d'envoyer dans les Institutions européenne des personnes sans-papier qui ne savent pas travailler à ce niveau. C'est pour cela que cette fois-ci nous, la MPEVH a prévu d'effectuer d'abord les élections pour après former les personnes élues et les toute autre personne qui veut composer son équipe, soit elle avec ou sans papiers.

Aux premières élections la MPEVH a fait le contraire et la personne qui a été élue n'avait malheureusement pas participé à toutes les formations que nous avons organisé. Elle n'était pas en mesure de travailler au niveau européen.



Mercredi 13 avril, Madame Raphaëlle Bruneau fera une formation sur comment communiquer en face d'une camera.

Cette formation aura lieu ce mercredi de 17h à 18.30h en Rue d'Arlon 53, 1000, Bruxelles.

Puisque le Comité Économique et Sociale Européen a décidé de ne plus organiser cette année le Forum européen sur les migrations en présentiel mais uniquement en visioconférence, cette formation est très importante pour toute l'équipe.

Raphaëlle Bruneau est comédienne, artiste interprète formée au Conservatoire de Bruxelles dans la classe de Pierre Laroche.

Vendredi 7 octobre

Le but de cette formation est d'aider des citoyens invisibles comme les personnes sans-papiers à devenir des citoyens actifs, capables d'agir au niveau européen pour améliorer les législations les concernant.

16h-17h - Pietro Emili (MPEVH) : Le plaidoyer citoyen
17h-18h - Laetitia Vennet (PICUM) : Les enjeux du Forum 2022
18h-19h - Saïd El Ouizi, Pacifique Naramé, Henriette Essami-Khaullot (portes-paroles élu.e.s des personnes sans-papiers de Belgique) : Actions réalisées en Belgique pour intégrer les jeunes

19h-20h : Débat



Dimanche 9 octobre

10h-11h30 - Francesco Cerasani (S&D) : Rôle et fonction du PE

11h30-13h - PierLuigi Boda, (CdR) : Rôle et fonction du CdR

13h-14h: pause sandwichs

14h-15h - Giulio Volpi (DG Energy) Rôle et fonction de la CE

15h-17h, Sebastián Becker Castellaro (European Digital Rights) : Faire du Lobbying à l'UE



Dimanche 20 novembre

13h30 - 15h00 - Anna-Carola Voda, assistante de la députée européenne Sophie Pelletier : L'état de la législation européenne en matière de migration et ses évolutions possibles sur la base des négociations en cours sur le nouveau pacte européen sur les migrations

15h00 - 16h30 - Monsieur Giovanni Donato, Représentation permanente italienne au sein du Conseil de l'Union européenne: rôle et fonctions du Conseil.

17h - 18h30 - Mme Nicha Mbuli, Juriste au Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) : l'état de la législation actuelle en matière de migration au niveau national belge.

Dimanche 11 décembre:

12h30 - 13h30 : Accueil sandwichs

13h30 - 15h00 - Pietro Emili, Maison du Peuple d'Europe : Rôles et fonctions des trois Institutions européennes et des organes consultatifs

15h00 - 16h30 : Saïd Eloizi : Les enjeux et les retours du Forum européen des migrations du 21 et 22 octobre



Le 11 décembre, M. Saïd Eloizi, le porte-parole européen des personnes sans papiers de Belgique qui avait remporté les élections n'avait pas participé à cette formation. Le 21 et 22 octobre il n'avait pas participé non plus au Forum européen des migrations. Au début, il y a eu un problème de badge d'entrée et il avait quitté le Comité Économique et Sociale Européen, lieu où se déroulait le Forum. après avoir résolu ce problème il n'est pas revenu, ni le même jour, ni le jour après. Il n'a pu donc rapporter ce que les autres personnes sans-papier lui avaient mandaté.

Les conditions de vie quotidienne des personnes sans-papiers sont tellement précaires qu'elles peinent à trouver du temps pour des tâches extérieures à ce qui est déjà attendu d'elles pour survivre.

Entre situation administrative incertaine, emplois précaires et logements indignes, le fil conducteur est évident. Qui dit sans-papiers, dit emplois aléatoires donc, accès laborieux à un logement digne et impossibilité de conclure un contrat de bail légal qui garantisse effectivement les droits et la sécurité du locataire. Nombre de logeurs et marchands de sommeil qui profitent de la situation administrative de leurs locataires voient en cette occasion la possibilité d'imposer les pires des humiliations. Et ce, dans des conditions inhumaines : interdiction de domiciliation, caves, logements non-éclairés, non-aérés, insalubres, humides, travaux d'aménagement/de rénovation nécessaires mais ignorés, mise en conformité des installations bâclée, augmentation intempestive des loyers sans référence légale aucune.

Nous avons pu constater ainsi que le partage des charges de la vie quotidienne empêche aux personnes sans-papier de prendre pleinement une responsabilité dans "la cité".

Des personnes sans-papiers qui participaient à la formation prenaient aussi un train depuis Liège jusqu'à Bruxelles pour y participer. Elles arrachaient le temps pour leur engagement citoyen à des contraintes dérivantes de leur vie précaire. Elles ont quand-même réussi à produire un document de base qu'en 2023 sera transformé en un amendement aux articles 11 et 22 de la directive retour qui est encore en débat au sein du Parlement européen. Cette directive fra partie du nouveau pacte européen sur les migrations. Nous, ne pouvons pas blâmer ces personnes sans-papiers si elles ne pouvaient pas toujours se trouver au bon moment ainsi qu'au bon endroit pour introduire leur plaidoyer.